



nendazpanorama

n° 98 ■ août 2007

au sommaire

Année scolaire 2007-2008 page 2

La commission scolaire et la direction des écoles présentent les informations essentielles relatives à l'organisation de la prochaine année scolaire.

Décisions du Conseil communal page 8

Compte rendu sommaire des décisions prises de mars à juillet dernier; ainsi qu'un compte-rendu de la dernière assemblée primaire du 21 juin 2007.

Agenda pages 9-10

Panorama des lotos et des manifestations à venir. Dossier de presse «opéra Rock Starmania» qui se produira le 22 septembre prochain à Basse-Nendaz.

Gestion des déchets page 11

Elaboration et mise en place d'une carte d'accès à la déchetterie des «Eterpas» ainsi qu'au centre de tri «Eco bois» à Vétroz.

Nendaz Panorama - Edité par la Commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz

Couverture: centre scolaire de Haute-Nendaz,
photo administration communale

éditorial

par Yves-Alain Fournier, conseiller communal

Fermeture du centre scolaire de Fey, déplacements d'élèves de Haute-Nendaz à Basse-Nendaz, effectif «limite» au centre scolaire de Baar, complication pour les transports...

Voilà autant de sujets qui peuvent alimenter les discussions et engendrer des incompréhensions.

Il est tout à fait logique que chaque parent souhaite le meilleur pour son enfant et défende sa vision. La commission scolaire se doit de décider (avec l'approbation du Conseil communal) dans l'intérêt de l'ensemble des élèves et de la collectivité. Certaines décisions ne sont pas toujours «politiquement» très porteuses, mais elles doivent être prises.

Un grand débat a été lancé ce printemps sur l'horaire continu. La période «émotionnelle» étant passée, le groupe de travail étudie actuellement les remarques et commentaires reçus en nombre. Un rapport avec des propositions sera remis au Conseil dans le courant de septembre.

Honnêtement, plus on avance et plus les membres de la commission scolaire sont convaincus que cette voie suggérée serait judicieuse pour nos enfants. Le débat n'est pas terminé et vous pouvez toujours donner votre

avis par l'intermédiaire du site internet de la commune ou par courrier.

Pour les élèves du cycle d'orientation ayant le plus de transport à effectuer, une structure d'accueil pour le repas de midi, un temps de pause et un temps d'étude sera mise en place dès la rentrée. A Haute-Nendaz, cette unité est appréciée et continuera sur sa lancée.

Merci aux enseignants pour leur bon travail. N'oublions pas que le regard porté par les parents sur l'école et leur implication dans la scolarité de leurs enfants influent sur la réussite scolaire de ceux-ci. Le partenariat avec les parents est donc un passage obligé pour améliorer les performances de l'école.

Chacun peut contribuer à l'épanouissement de nos jeunes et nous devons remercier tous ceux qui s'investissent; une reconnaissance particulière cette année aux organisateurs et aux bénévoles du passeport-vacances.

Dans l'éducation, il y a de la connaissance, de la culture, c'est-à-dire de l'instruction, mais il ne faut pas oublier le savoir-vivre.

Le respect de soi et des autres est également un aspect important de l'éducation. ■



année scolaire 2007-2008

par la commission scolaire et la direction des écoles

plan de scolarité 2007/2008 de la commune de Nendaz

Ouverture des classes

Lundi 20 août 2007

Clôture des classes

Vendredi 20 juin 2008

Vacances et congés

AUTOMNE :

du mercredi 24 octobre 2007, au soir
au lundi 5 novembre 2007, au matin

NOËL :

du vendredi 21 décembre 2007, au soir
au lundi 7 janvier 2008, au matin

CARNAVAL :

du vendredi 1^{er} février 2008, au soir
au jeudi 7 février 2008, au matin

PÂQUES :

du mardi 18 mars 2008, au soir
au lundi 31 mars 2008, au matin

ASCENSION :

du vendredi 25 avril 2008, au soir
au lundi 5 mai 2008, au matin

FÊTE-DIEU

du mercredi 21 mai 2008, à midi
au vendredi 23 mai 2008, au matin

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'organisation de notre école pour l'année à venir est basée sur les dotations suivantes accordées par le DECS :

- pour le Cycle d'orientation: 405 périodes /semaine
- pour le primaire: 19 postes soit 513 heures/semaine
- pour l'école enfantine: 5.5 postes (99/18)
- pour les cours ACM/ACT: 14 cours
- pour les appuis pédagogiques intégrés: 35 heures/semaine
- classes d'adaptation décentralisées destinées à l'intégration d'élèves ayant des besoins particuliers avec une dotation de 18 heures hebdomadaires en primaire.

Personnel enseignant

Au cycle d'orientation Jean-Philippe Glassey qui assurait les cours d'instruction religieuse en 2^e année a souhaité arrêter pour se consacrer à la catéchèse paroissiale. Cependant, il interviendra toujours dans les classes primaires.

Engagé comme maître de mathématique remplaçant depuis septembre 2006, Vincent Bollin de Fully rejoindra le personnel enseignant du CO pour l'année scolaire 2007-2008. Licencié en psychologie du travail Vincent a toujours été motivé par l'enseignement et c'est avec plaisir que nous l'accueillons comme maître de mathématique.



La perte d'un poste à l'école primaire ne nous a pas permis de renouveler tous les contrats de travail. Ainsi,

Christina Carruzzo, engagée pour 18h/semaine en 1^{re}/2^e primaire à Aproz va poursuivre son travail dans une autre commune. Nous lui souhaitons plein succès.

Evolution démographique et organisation des classes

Si nous disposons actuellement de modèles fiables sur lesquels peuvent s'appuyer les décideurs politiques au niveau national il en va autrement lorsqu'il s'agit de piloter au niveau local.

Si la baisse de natalité est un fait établi. La mutation des activités et la mobilité des personnes sont deux autres éléments importants qui sont venus modifier profondément la répartition de la population scolaire dans notre commune.

Entre 1950 et 1965 un effort important a été consenti afin de doter tous nos villages d'une école neuve. Clèbes avait son école, Bieudron aussi, Haute-

Nendaz, petit village de montagne, s'est vu doté d'une école avec quatre classes, un luxe pour l'époque pensaient certains.

L'avènement du tourisme à Haute-Nendaz, a permis non seulement de fixer la population locale, mais aussi d'attirer de nouveaux habitants grâce aux emplois créés. Pour l'école, différentes solutions ont été trouvées, aménagement de pavillons, utilisation de la Cure et d'autres bâtiments puis finalement agrandissement du centre scolaire en 2003.

Ailleurs des écoles ont été fermées totalement ou partiellement: Clèbes, Bieudron, la Crête de Brignon. Progressivement, des regroupements avec déplacement d'élèves ont été rendus nécessaires pour faire face à l'évolution démographique.

Année scolaire 2007-2008, le deuxième bâtiment en taille des années 1950-1965 ne recevra plus d'élèves, une explication s'impose.

On parle de centre scolaire lorsque tous les degrés enfantins et primaires y

sont représentés, soit huit classes d'âge. Depuis de nombreuses années déjà les élèves de Condémines, Fey, Cor, Aproz et Bieudron sont scolarisés dans deux lieux d'enseignement, avec les petits degrés à Aproz et les grands à Fey. Un service de transports complexe assure les déplacements.

En 2006-2007 la situation était la suivante pour les 103 élèves concernés:

Etablissement scolaire d'Aproz:

- 1E - 2E - 1P - 2P - 3P
- 11 élèves de Condémines et Fey sont transportés sur Aproz
- 2 élèves de Cor sont transportés sur Aproz
- 5 élèves de Bieudron sont transportés sur Aproz
- 40 élèves d'Aproz sont scolarisés sur place.

Etablissement scolaire de Fey:

- 4P - 5P - 6P
- 32 élèves de Bieudron, Aproz et Cor sont transportés sur Fey
- 3 élèves des Condémines sont transportés sur Fey
- 10 élèves de Fey sont scolarisés sur place.

Organisation 2007-2008

- 21 élèves domiciliés à Fey et Condémines sont transportés sur Basse-Nendaz.

Le centre scolaire d'Aproz reçoit les élèves de Bieudron, Cor et Aproz.

- 11 élèves de Bieudron sont transportés sur Aproz
- 4 élèves de Cor sont transportés sur Aproz
- 58 élèves d'Aproz sont scolarisés sur place.



UAPE Le Nend'Jardin Haute-Nendaz

Les enfants ayant participé à l'UAPE pour l'année 2006-2007 ont déjà reçu un courrier d'inscription.



Pour les parents qui souhaitent préinscrire leurs enfants pour l'année 2007-2008, merci de remplir le formulaire ci-dessous et de le retourner au plus vite à l'adresse suivante:

UAPE Le Nend'Jardin - Bâtiment de la Cure - 1997 Haute-Nendaz

NOM, PRÉNOM DE L'ENFANT

CLASSE FRÉQUENTÉE À LA RENTRÉE

COORDONNÉES DES PARENTS

N°S DE TÉLÉPHONE

Nous souhaitons préinscrire notre enfant pour les périodes suivantes:

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lundi | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> Mardi | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> Jeudi | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> Vendredi | <input type="checkbox"/> Midi 11h30-13h30 | <input type="checkbox"/> Soir 16h30-18h30 |

REMARQUES

Malgré les regroupements rendus nécessaire par la dénatalité, nous avons toujours essayé dans nos projets d'organisation de favoriser l'école de proximité. Nous y sommes parvenus jusqu'à maintenant avec le maintient de quatre centres scolaires primaires. Seulement, la configuration de notre commune, l'éparpillement de l'espace bâti, l'extension des villages, notamment entre Basse-Nendaz et Haute-Nendaz, nous obligent à revoir régulièrement la zone habitable concernée par un centre scolaire afin d'équilibrer au mieux les effectifs des classes. L'attribution des postes d'enseignement par le DECS tient compte des spécificités locales dans la mesure où les normes édictées par ce dernier sont respectées. Dans le cas contraire, il nous appartient de prendre les dispositions utiles afin de satisfaire aux dites normes. Dans la mesure du possible les solutions sont présentées aux parents, leur avis est pris en compte. Mais il arrive parfois que l'autorité doive trancher et prendre des décisions dans l'intérêt général.

INFORMATIONS PRATIQUES

1. PLAN DE SCOLARITÉ 2007/2008 RÉSUMÉ SUR CALENDRIER

2007	AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE					
			1	2		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Lu		6	13	20	27		3	10	17	24		1	8	15	22	29
Ma		7	14	21	28		4	11	18	25		2	9	16	23	30
Me	1	8	15	22	29		5	12	19	26		3	10	17	24	31
Je	2	9	16	23	30		6	13	20	27		4	11	18	25	
Ve	3	10	17	24	31		7	14	21	28		5	12	19	26	
Sa	4	11	18	25		1	8	15	22	29		6	13	20	27	
Di	5	12	19	26		2	9	16	23	30		7	14	21	28	
			*	9				*	18				*	16,5		

	NOVEMBRE					DECEMBRE						
		11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	20
Lu			5	12	19	26		3	10	17	24	31
Ma			6	13	20	27		4	11	18	25	
Me			7	14	21	28		5	12	19	26	
Je	1		8	15	22	29		6	13	20	26	
Ve	2		9	16	23	30		7	14	21	28	
Sa	3		10	17	24		1	8	15	22	29	
Di	4		11	18	25		2	9	16	23	30	
			*	18				*	13,5			

2008	JANVIER					FEVRIER					MARS						
		20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	28	29	30	31	32	33
Lu			7	14	21	28		4	11	18	25		3	10	17	24	31
Ma	1		8	15	22	29		5	12	19	26		4	11	18	25	
Me	2		9	16	23	30		6	13	20	27		5	12	19	26	
Je	3		10	17	24	31		7	14	21	28		6	13	20	27	
Ve	4		11	18	25		1	8	15	22	29		7	14	21	28	
Sa	5		12	19	26		2	9	16	23		1	8	15	22	29	
Di	6		13	20	27		3	10	17	24		2	9	16	23	30	
			*	17				*	16,5				*	12			

	AVRIL					MAI					JUN						
		33	34	35	36	37	37	38	39	40	41	41	42	43	44	45	46
Lu			7	14	21	28		5	12	19	26		2	9	16	23	30
Ma		1	8	15	22	29		6	13	20	27		3	10	17	24	
Me		2	9	16	23	30		7	14	21	28		4	11	18	25	
Je		3	10	17	24		1	8	15	22	29		5	12	19	26	
Ve		4	11	18	25		2	9	16	23	30		6	13	20	27	
Sa		5	12	19	26		3	10	17	24	31		7	14	21	28	
Di		6	13	20	27		4	11	18	25		1	8	15	22	29	
			*	17				*	17				*	13,5			

Nombre total de jours effectifs de classe durant l'année scolaire 168

- Jours entiers de classe
- Demi-jours de classe (mercredis)
- Dates en gras:** samedis, dimanches et jours fériés
- Jours fériés à ne compter ni dans les congés ni dans les jours effectifs de classe

2. ECOLE ENFANTINE ET PRIMAIRE

Les horaires de classe étant uniformisés nous présentons l'école enfantine et primaire sous un seul et même chapitre.

Haute-Nendaz

Village tél. 027 289 56 79
 Ancienne cure tél. 027 288 32 12
 Praplan tél. 027 288 58 80

TITULAIRES

- 1^{re}/2^e enfantine, Praplan
 Joëlle Fournier (mi-temps)
 Claudine Brugger (mi-temps)
- 1^{re}/2^e enfantine, ancienne cure
 Danièle Fournier

- 1^{re} primaire, village
 Micheline Carthoblaz
 Françoise Fournier (10h/semaine)
- 2^e primaire, village
 Catherine Cordova
- 3^e primaire, village
 Cécile Theytaz
- 4^e primaire, village
 Marie-Danielle Délèze
- 5^e primaire, village
 Patrice Fournier
- 5^e/6^e primaire, village
 Gérard Genolet
- 6^e primaire, village
 Pierre Theytaz

HORAIRE DE CLASSE

Matin : de 08h30 à 11h30
 Après-midi : de 13h30 à 16h30

JOURS DE CLASSE

- 1^{re} / 2^e enfantine au Praplan :
 les élèves de 1^{re} année ont classe
 les lundi, mardi et jeudi
 le matin ainsi que les vendredi
 le matin dès le 2^e semestre.
- Les élèves de deuxième année ont
 classe les lundi, mardi et jeudi toute
 la journée; et vendredi, le matin.
- 1^{re} enfantine à la Cure :
 les élèves ont classe les mardi,

jeudi et vendredi le matin, ainsi que les lundi le matin dès le 2^e semestre.
- 2^e enfantine à la Cure:
les élèves ont classe les lundi, mardi et jeudi toute la journée et vendredi le matin.

Basse-Nendaz

(Basse-Nendaz - Beuson - Saclentse Fey - Condémines)

Tél. 027 289 56 77

TITULAIRES

- 1^{re} enfantine
Marie-Antoinette Coudray
- 2^e enfantine Véronique Hugo
- 1^{re} primaire
Marie-Antoinette Glassey (12h/sem.)
Anne Clerc (12h/sem.)
- 2^e primaire Anne Lang
- 3^e primaire Jacques-Antoine Fournier
- 4^e primaire Fabienne Lathion
- 5^e primaire
Marie-Cathy Constantin
- 6^e primaire
Manu Charbonnet (21h/sem.)
Caroline Bourban (6h/sem.)

HORAIRE DE CLASSE

Matin: de 08h30 à 11h30

Après-midi: de 13h25 à 16h25

JOURS DE CLASSE

- 1^{re} enfantine: les élèves ont classe les lundi, mardi et jeudi le matin ainsi que les mardi après-midi dès le 2^e semestre.
- 2^e enfantine: les élèves ont classe les mardi et jeudi toute la journée; les lundi, mercredi et vendredi le matin.

Rive droite (Brignon - Baar)

La Crêta tél. 027 288 18 70

Baar tél. 027 289 56 76

TITULAIRES

- 1^{re}/2^e enfantine, la Crêta
Mireille Métrailler
- 1^{re}/2^e primaire, Baar
Eliane Broccard
- 3^e/4^e primaire, Baar
Alain Bornet (21h/sem.)
Marie-Cécile Fournier (6h/semaine)
- 5^e/6^e primaire, Baar
Simon Glassey (21h/semaine)
Karine Fournier (6h/semaine)

HORAIRE DE CLASSE

- La Crêta

Matin de 08h35 à 11h35

Après-midi de 13h35 à 16h35

- Baar

Matin de 08h35 à 11h45

Après-midi de 13h30 à 16h20

JOURS DE CLASSE

- 1^{re} / 2^e enfantine: les élèves de 1^{re} année ont classe les lundi, mardi et jeudi le matin ainsi que les vendredi le matin dès le 2^e semestre. Les élèves de deuxième année ont classe les lundi, mardi et jeudi toute la journée; et vendredi, le matin.

Aproz - Bieudron

Aproz: tél. 027 289 56 75

TITULAIRES

- 1^{re}/2^e enfantine, Aproz
Patricia Bornet
- 1^{re}/2^e primaire, Aproz
Michel Fournier
- 3^e/4^e primaire, Aproz
Pierre-André Filliez
Marie-Françoise Pitteloud (3h/sem.)
- 5^e/6^e primaire, Aproz
Agnès Chevrier
Marie-Françoise Pitteloud (3h/sem.)

HORAIRE DE CLASSE

- Aproz

Matin de 08h30 à 11h30

Après-midi de 13h30 à 16h30

JOURS DE CLASSE

- 1^{re} enfantine: les élèves ont classe les lundi, mercredi et vendredi le matin, les mardi l'après-midi dès le 2^e semestre.
- 2^e enfantine: mardi et jeudi toute la journée, les lundi, mercredi et vendredi le matin.

Cours d'appuis pédagogiques intégrés

Ces cours seront donnés, dans les divers centres scolaires, par :

- Raymonde Fournier,
9 heures par semaine
- Marie-Cécile Genolet,
18 heures par semaine
- Céline Zenklusen-Darioli
8 heures par semaine

Cours A.C.M. - A.C.T.

Les cours «activités créatrices manuelles» et «textiles» seront donnés par :

- Francine Conti
à Haute-Nendaz
- Nadia Fournier
à Basse-Nendaz et la Crêta
- Céline Guntern
à Aproz et La Crêta

Pour tous les centres

- L'organisation des «activités complémentaires» pour les classes de 1^{re} et 2^e primaires qui en disposent peut être faite de diverses manières:

enseignement alterné, appuis aux élèves en difficulté, voire combinaison des deux. Les enseignants concernés informeront eux-mêmes les parents au sujet des modes de faire retenus pour chaque classe respectivement.

- Selon décision du Conseil d'Etat du 8.7.1987 les maîtres titulaires de classe de 6^e primaire ont droit à des décharges pour l'exécution de diverses tâches fixées par un cahier des charges spécifique. Pour l'année scolaires 2007/2008, chaque titulaire de classe informera lui-même les parents concernés.

Catéchèse

L'enseignement de la catéchèse dans les classes primaires sera assuré par :

- M. le Curé Joël Pralong: 6^e primaire à Haute-Nendaz
- M. le Curé Léonard Bertelto: 6^e primaire à Basse-Nendaz et 2^e primaire à Haute-Nendaz
- M. Jean-Philippe Glassey: 4^e et 5^e primaire à Haute-Nendaz, 4^e, 5^e et 6^e primaire à Aproz
- M^{me} Françoise Bourban: 4^e et 5^e primaire à Basse-Nendaz et 3^e et 4^e primaire à Baar
- M^{me} Soraya Fournier: 1^{re} et 2^e primaire à Basse-Nendaz et 1^{re}, 2^e et 3^e primaire à Aproz
- M^{me} Monique Palazzo: 1^{re} primaire à Haute-Nendaz et Baar
- M^{me} Sandra Favre: 3^e primaire à Haute-Nendaz et Basse-Nendaz et 2^e primaire à Baar

3. CYCLE D'ORIENTATION

A Basse-Nendaz, tél. 027 289 56 70

Enseignants responsables

d'établissement: Pierre Lacomble et Antoine Fournier

Professeurs et titulaires de classe

- 1^{re} année

Secondaire 1 Jean-Daniel Maret

Secondaire 2 Christian Künzi

Générale 1 Pierre-Michel Bagnoud

Générale 2 Michel Wicky

2^e année

Secondaire 1 Yvan Fournier

Secondaire 2 Vinciane Glassey

Générale 1 Thomas Fournier

Générale 2 Pierre Lacomble

- 3^e année
 3 CO 1 Jacques Broccard
 3 CO 2 Monique Délèze
 - Classe d'observation
 Antoine Fournier

Professeurs spécialisés ou auxiliaires

- Claudy Bourban
- Dominique Claivaz
- Annabelle Crettenand
- Jean-Pierre Dénéreaz
- Marie-Paule Dénéreaz
- Mireille Fournier
- Muriel Porcellana
- Elisabeth Praz
- Manu Praz
- Vincent Bollin
- Serge Métrailler (option 3CO)

Horaire des classes

Matin: de 7h55 à 11h30
 Après-midi: de 13h50 à 16h20

4. DIRECTION DES ÉCOLES

- Directeur
 Monsieur Claudy Bourban,
 1996 Brignon-Nendaz
 Tél. privé 027 288 10 55
 Tél. prof. 027 289 56 70
- Secrétariat
 Dans les locaux du Cycle
 d'orientation à Basse-Nendaz
 Tél. 027 289 56 72
- Permanence
 Les matins de classe de 7h30 à 8h00
 les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
 de 13h30 à 16h30
- Orientation scolaire et professionnelle
 Tél. 027 289 56 74
 Permanence: le mardi toute la journée

6. AUTRES INFORMATIONS

Congés et absences
 Règlement du 17 mai 2000 concernant
 les congés et les mesures disciplinaires
 et pénales applicables dans les limites
 de la scolarité obligatoire.

ART. 5 CONGÉS

- Des congés individuels peuvent être
 accordés pour de justes motifs:
- a) par le maître pour une durée d'une
 demi-journée;
 - b) par la commission scolaire,
 respectivement par la direction
 d'école jusqu'à neuf demi-
 journées de classe effective;

- c) par l'inspecteur, de dix à vingt-sept
 demi-journées de classe effective;
- d) par le département au-delà
 de vingt-sept demi-journées.

Les demandes sont adressées par les
 parents, dans un délai raisonnable,
 à la commission scolaire ou à la
 direction d'école. Le préavis du maître
 ou du titulaire est requis. Celui-ci est
 informé des décisions qui ont été prises.

Les parents sont responsables des congés
 qu'ils requièrent et assument la respon-
 sabilité du suivi des programmes.
 Demeurent réservées les dispositions
 concernant l'octroi de congés aux
 élèves exerçant des activités
 sportives, culturelles ou artistiques.

ART. 6 ABSENCES

En cas d'absence, le titulaire de classe
 est averti au plus tôt. Un certificat
 médical peut être exigé si l'absence est
 due à la maladie ou à un accident.

D'autres pièces peuvent être exigées
 lors d'absences dues à d'autres motifs.
 Le titulaire de classe doit annoncer à
 l'autorité scolaire toute absence pro-
 longée et non justifiée. Toute absence
 injustifiée est passible de sanction.

Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de
 maladie, de service militaire ou autre,
 des enseignants doivent être remplacés.
 Les personnes intéressées par des rem-
 placements sont invitées à s'annoncer
 auprès de la direction des écoles.

Matériel scolaire

La commune met à disposition des
 élèves les livres et les cahiers qui
 leur sont nécessaires.
 Il appartient aux parents de fournir à
 leur enfant le petit matériel de base:
 crayons, plumes, gommes, règles... Il
 s'agit d'une participation indirecte, au

5. TRANSPORTS SCOLAIRES

Cycle d'orientation

	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRÈS-MIDI	RETOUR APRÈS-MIDI
Haute-Nendaz - Basse-Nendaz				
Nendaz-Station	0720	↑ 1156	1330	↑ 1649
Haute-Nendaz	0727	↑ 1151	1334	↑ 1644
Sornard	0729	↑ 1149	1338	↑ 1642
Saclentse	0732	↑ 1145	↓ 1330	↑ 1638
Basse-Nendaz	0739 ↓ 0739	↑ 1139	↓ 1340 1345	↑ 1632
Les Condémines - Basse-Nendaz				
Les Condémines	↓ 0730	↑ 1153	↓ 1305	↑ 1655
Moudonne	↓ 0735	↑ 1144	↓ 1334	↑ 1638
Basse-Nendaz	↓ 0746	↑ 1135	↓ 1343	↑ 1630
Baar - Basse-Nendaz				
Baar	↓ 0736	↑ 1139	↓ 1330	↑ 1638
Brignon	↓ 0741	↑ 1136	↓ 1335	↑ 1635
Beuson	↓ 0745	↑ 1134	↓ 1338	↑ 1633
Basse-Nendaz	↓ 0748	↑ 1131	↓ 1341	↑ 1630
Cor - Bieudron - Aproz - Basse-Nendaz				
Bieudron	↓ 0715	↑ 1205	↓ 1305	↑ 1705
Aproz	↓ 0726	↑ 1152	↓ 1323	↑ 1647
Fey	↓ 0737	↑ 1143	↓ 1334	↑ 1638
Basse-Nendaz	↓ 0746	↑ 1135	↓ 1343	↑ 1630
Cor	↓ 0715	↑ 1155	↓ 1313	↑ 1700
Route de Cor		↑ 1150		
Aproz	↓ 0722		↓ 1323	↑ 1650
Clèbes - Veysonnaz - Basse-Nendaz				
Clèbes	↓ 0735	↑ 1150	↓ 1325	↑ 1645
Veysonnaz	↓ 0740	↑ 1145	↓ 1330	↑ 1640
Basse-Nendaz	↓ 0750	↑ 1135	↓ 1340	↑ 1630

sens de l'article 115 de la loi sur l'instruction publique.

Le manque de soin porté aux livres provoque chaque année des frais supplémentaires. Nous informons d'ores et déjà les parents que le matériel remis est contrôlé et inventorié en début d'année. Les éventuelles pertes, ainsi que les détériorations constatées, feront l'objet d'une facturation.

Listes des élèves, par classes

Les listes des élèves, par classes, sont à disposition du public, pour consultation, au bureau communal, à Basse-Nendaz dès le 13 août 2007.

Les listes concernant les classes enfantines et primaires sont à demander au guichet du secrétariat communal. Les listes relatives au Cycle d'orientation sont affichées dans le hall d'entrée.

Horaire d'ouverture du bureau communal: du lundi au vendredi, de 14h à 18h.

Soins dentaires à l'école Rappel concernant les soins dentaires des écoliers

Les subventions allouées sont de 19% pour le canton et 21% pour la commune. La clinique ambulante de la prophylaxie dentaire offre un contrôle gratuit mais les soins qui y sont prodigués sont payants au même titre que ceux chez le dentiste. Les traitements préventifs (soins conservateurs - traitement contre l'apparition des caries) sont facultatifs et payants. Avant le traitement, une feuille est remise aux enfants et les parents doivent confirmer leur accord. Comme les coordonnées de dentiste figurent sur ce document, vous pouvez le contacter et demander de plus amples informations.



Classes enfantines et primaires	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRÈS-MIDI	RETOUR APRÈS-MIDI
Haute-Nendaz				
Station	↓ 0815	↑ 1156	↓ 1257	↑ 1649
Village	↓ 0820	↑ 1151	↓ 1303	↑ 1644
Basse-Nendaz (pour les élèves de Saclentse, Beuson, Sornard, Fey et Condémines)				
Saclentse	↓ 0807	↑ 1142	↓ 1302	↑ 1637
Sornard	↓ 0821	↑ 1156	↓ 1316	↑ 1651
La Poya				
Basse-Nendaz (moulin)	↓ 0814	↑ 1149	↓ 1309	↑ 1644
Basse-Nendaz (cour)	↓ 0828	↑ 1135	↓ 1323	↑ 1630
Beuson				
Basse-Nendaz	↓ 0810	↑ 1140	↓ 1305	↑ 1642
	↓ 0816	↑ 1132	↓ 1312	↑ 1634
Condémines				
Moudonne	↓ 0800	↑ 1201	↓ 1305	↑ 1656
Fey	↓ 0808	↑ 1154	↓ 1315	↑ 1649
Basse-Nendaz (moulin)	↓ 0817	↑ 1145	↓ 1323	↑ 1640
Basse-Nendaz (cour)				
Baar (pour les élèves de la rive droite)				
Les Biolleys	↓ 0818	↑ 1155	↓ 1319	↑ 1631
Brignon	↓ 0823	↑ 1152	↓ 1320	↑ 1626
La Mury	↓ 0826	↑ 1150	↓ 1323	↑ 1624
Baar	↓ 0828	↑ 1147	↓ 1327	↑ 1621
La Crêta (pour les élèves de la rive droite)				
Baar	↓ 0828	↑ 1146	↓ 1327	↑ 1648
La Mury			↓ 1330	
Les Biolleys	↓ 0828	↑ 1146		
La Crêta	↓ 0833	↑ 1141	↓ 1333	↑ 1643
Aproz (pour les élèves de Bieudron, de Cor et d'Aproz)				
Bieudron	↓ 0815	↑ 1145	↓ 1305	↑ 1645
Aproz	↓ 0825	↑ 1135	↓ 1315	↑ 1635
Cor				
Aproz	↓ 0810	↑ 1145	↓ 1310	↑ 1645
	↓ 0820	↑ 1135	↓ 1320	↑ 1635

Bureau des Echanges Linguistiques (BEL)

Le Bureau des échanges linguistiques dépend du Département de l'Education, de la Culture et du Sport de l'Etat du Valais (DECS). Il est à disposition des élèves, des écoles et des familles.

HEURES D'OUVERTURE

Lundi et mercredi de:

14h00 à 18h00

Mardi, jeudi et vendredi de:

08h00 à 12h00

CONTACT

Tél: 027 606 41 30

Fax: 027 606 41 34

echanges.vs@bluewin.ch

ADRESSE DU BUREAU

Bureau des échanges linguistiques

Avenue de la Gare 44

1950 Sion

ADRESSE COURRIER

Bureau des échanges linguistiques

Planta 3

1950 Sion

assemblée primaire du 21 juin 2007

Ce jeudi 21 juin à 20 heures, le secrétaire communal dénombre 17 citoyens présents dans la salle de gymnastique du Cycle d'orientation à Basse-Nendaz alors que le président Francis Dumas ouvre les délibérations.

L'assemblée primaire et bourgeoise se déroule selon l'ordre du jour suivant.

1. Elle accepte sans modification le procès-verbal de la dernière séance (28.12.2006).
2. Elle accepte les comptes 2006 de la Bourgeoisie, qui présentent un bénéfice de l'exercice de Fr. 4'050.21.
3. Elle enregistre les conclusions du rapport de la fiduciaire Alpesaudit SA, organe de révision des comptes de la municipalité, qui recommande l'approbation du compte annuel clôturant avec un excédent de recette de Fr. 1'961'239.82 et une fortune nette de Fr. 6'241'304,95 après enregistrement du résultat de l'exercice 2006. Elle approuve à l'unanimité les comptes 2006 de la Municipalité.
4. Au chapitre des divers le président transmet quelques informations en rapport avec les améliorations prévues des infrastructures communales. Il renseigne sur l'augmentation des tarifs de la SEIC SA rendue nécessaire en raison de la hausse du prix de l'énergie. Il communique le fait que la commune de Nendaz a été désignée commune pilote en vue d'étudier des solutions susceptibles de mettre un terme au moratoire interdisant l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger. Il répond à un citoyen qui relève le fait qu'au chapitre des investissements communaux la rive droite de la Printse semble oubliée.

L'assemblée est levée à 20h40.



les décisions du conseil communal

mars 2007 / juillet 2007

Le Conseil communal s'est réuni à 8 reprises entre le début mars et la fin juillet 2007. Voici un condensé des principales décisions arrêtées.

Adjudications de travaux et commandes, mandats d'études

- Achat d'un véhicule de police attribué au service de sécurité auprès du garage de Nendaz à Haute-Nendaz, pour Fr. 49'850.-.
- Achat d'un véhicule utilitaire destiné au service des travaux publics auprès du garage Auto-Shop du Pont à Aproz, pour Fr. 33'200.-.
- Travaux de réfection de l'étanchéité sur la toiture-terrasse de la salle de gymnastique du centre scolaire de la Biolette 2^e étape, pour Fr. 110'000.- entre les entreprises Dumas SA (génie civil) et Bornet Frères SA (étanchéité).
- Travaux d'adductions d'eau potable et d'installation de collecteurs d'égouts sur le tracé des conduites d'amenée du gaz naturel entre Aproz et Haute-Nendaz.

Lot 8: Fond d'Ouà – route cantonale, appareillage à l'entreprise Claivaz-Schneiter & C^{ie} SA, pour Fr. 113'874.-, génie civil à la société Liebhauser & Délèze SA, pour Fr. 390'501,90

Lot 9: Route cantonale – route de l'Antenne, appareillage à la société Bornet Frères SA, pour Fr. 189'956.-, génie civil à Dumas SA, pour Fr. 480'288,74.

Lot 11: Praplan – Tsampi – Premeira, appareillage à l'entreprise Praz Tech

SA, pour Fr. 118'681,10, génie civil à la société Dumas SA, pour Fr. 100'946.-.

Lot 12: Haute-Nendaz – route de la Péroua, appareillage à l'entreprise Francis Délèze SA, pour Fr. 68'420, génie civil à l'entreprise Dénériaz SA, pour Fr. 136'646.-.

- Mandats d'études à la société INGENEO SA pour les projets d'améliorations intégrales «les bas de Fey-Bieudron ouest», pour Fr. 59'809,45, «les hauts de Fey», pour Fr. 61'137,80; «la Moudonne», pour Fr. 62'645,25, «Baar, Plan-Baar, Pierre-Grosse», pour Fr. 93'842,30.

- Extension de la station d'épuration de Bieudron, pour Fr. 154'112,30 à Techfina SA.

- Travaux de génie civil pour l'aménagement du chemin de Chardonnay, Basse-Nendaz, pour Fr. 194'330,45 à Dénériaz SA.

- Travaux de revêtement de la route des Râches à Haute-Nendaz, pour Fr. 141'317,75 à Implénia Constructions SA.

- Projet de défense contre les avalanches «Torrent d'Alou» étude préliminaire au bureau Nivalp, pour Fr. 16'791.-.

- Projet de défense contre les chutes de pierres «Falaises de Brignon», mandat d'étude confié au bureau Nivalp, pour Fr. 24'920,20.

- Mandat d'étude complémentaire au groupement pour le PGEE de Nendaz par le bureau pilote CERT, pour Fr. 12'782,86 dans le but d'établir un rapport d'état de la valeur écono-

mique de remplacement du réseau de Nendaz.

- Torrent des Rontis, mandat projet hydraulique au bureau Antoine Maytain, pour Fr.12'637,60.

Octrois ponctuels d'aides financières

- Le Club Nendaz souhaite décorer le rond-point à l'entrée de la station par la pose d'un chamois en bronze. Le Conseil communal accorde au projet une aide ponctuelle de Fr. 9'000.- correspondante au 50% du coût de l'objet.
- Une garantie de déficit de Fr. 5'000.- au maximum a été accordée aux organisateurs du festival international de cor des alpes qui a eu lieu à Haute-Nendaz entre les 20 et 22 juillet.
- A l'association villageoise de Beuson pour l'aménagement d'une aire de rencontre, (achat du terrain, Fr. 21'600.-, participation aux frais d'équipement, Fr. 4'000.-.)
- Versement à Sion région tourisme d'une participation de Fr. 1000.- à laquelle s'ajoute une contribution de Fr. 2.-/habitants afin d'assurer son financement.

Personnel communal

- Augmentation du temps d'occupation de 30 à 40% pour M^{me} Chantal Loye, tutrice auprès de la Chambre pupillaire,
- Nominations de MM. Jean-Paul Fragnière, Clèbes et Régis Mariéthoz, Basse-Nendaz, comme ouvriers au service des travaux publics.

- Engagement de M^{me} Valérie Fournier, Baar en qualité de concierge auxiliaire au centre scolaire de Baar et de M^{me} Suzanne Charbonnet, Beuson, pour occuper le poste de concierge auxiliaire du centre scolaire de la Crête, Brignon.

- Nomination de M^{lle} Doris Claivaz, Basse-Nendaz, comme apprentie employée de commerce.

Conventions avec les partenaires

- Depuis le 1^{er} janvier 2000 nos policiers intervenaient sur les communes de Veysonnaz, Isérables, Salins et Les Agettes sur la base de conventions signées avec ces différents partenaires. Le Conseil communal a décidé de dénoncer, à partir du 1^{er} janvier 2008, les accords conclus avec les communes d'Isérables, Salins et les Agettes. Seule la collaboration avec la commune de Veysonnaz est maintenue.
- Signature d'une convention avec SEBA SA dans le but de définir les modalités du traitement des boues issues de la station de prétraitement sur les installations de la step urbaine.
- Convention de collaboration entre les services du feu des communes de Nendaz et Vex visant à assurer une intervention rapide et efficace sur le site de l'arrivée de la nouvelle télécabine de Veysonnaz sur le territoire de la commune de Nendaz.
- Adaptation de la convention avec la commune d'Isérables pour l'approvi-

sionnement en eau potable du quartier des Fontanettes sis sur la commune de Nendaz.

- Convention avec SEIC SA dans le but d'exploiter au mieux le potentiel de force hydraulique de la commune de Nendaz
- Projet de convention avec les communes d'Ardon et de Veysonnaz en vue du raccordement des réseaux d'égouts de ces deux partenaires à la station d'épuration de Bieudron

Autres décisions

- Approbation des comptes 2006 de la Bourgeoisie et de la Municipalité.
- Le Conseil communal a décrété l'interdiction de fumer, de vendre des cigarettes ainsi que tous produits tabagiques dans tous les bâtiments communaux à partir du 2 avril 2007.
- Achat d'un pavillon scolaire pour l'aménagement d'une classe supplémentaire au centre scolaire d'Aproz.
- Dans le cadre du projet d'amélioration de la route cantonale à l'intérieur du village de Haute-Nendaz, le Conseil communal a décidé l'acquisition d'un local commercial propriété de la société coopérative alimentaire et agricole de Haute-Nendaz. Cet achat devrait faciliter la réalisation du passage sous route destiné à relier la cour d'école à la place sise devant l'immeuble en question.

Programme des lotos 2007/2008 (sous réserve de modifications)

Octobre 2007

Dimanche 7 Secours mutuel
Dimanche 14 Rosablanche
Samedi 20 Le Muguet à Aproz

Novembre 2007

Dimanche 4 Ski club Arpettaz
Samedi 10 Eglise de Fey, à Fey
Dimanche 18 Concordia
Dimanche 25 Chœur St-Michel

Décembre 2007

Dimanche 2 Chanson de la Montagne
Samedi 8 Davidica
Dimanche 9 Club de Montagne de Fey
Dimanche 16 Centre médico-social
Dimanche 23 FC Nendaz
Samedi 29 Amis de Saclentse au Bleusy
Dimanche 30 FC Aproz

Janvier 2008

Dimanche 6 Brancardiers
Dimanche 13 HC Nendaz
Samedi 19 Caecilia, à Fey
Dimanche 20 Parti socialiste, à Aproz
Dimanche 27 Chœur de l'Amitié

Février 2008

Dimanche 3 Chapelle de Brignon
Samedi 9 Echo du Mont, à Aproz
Dimanche 10 Ej'Ecochyoeu
Samedi 16 Eglise de Basse-Nendaz

Agenda - Commission «sport-animation-culture»

Samedi 22 septembre 2007	Comédie musicale Starmania, salle de la Biolette, 20h00
Vendredi 28 septembre 2007	Rosemarie et Maurice Michelet, expérience en Amérique latine
Mercredi 7 novembre 2007	Exploration du Monde: Le Sahara, de Jean-Pierre Valentin
Samedi 22 décembre 2007	Concert de Noël du Brass Band Valaisan, à l'église de Haute-Nendaz
Mercredi 13 février 2008	Exploration du Monde: L'Everest, d'Alexia Zuberer

Vendredi 28 septembre 2007, à 20h00, au Cycle d'Orientation de Basse-Nendaz, Rosemarie et Maurice Michelet présenteront leur expérience en Bolivie et au Nicaragua.



NM-PRODUCTION

présentent



la comédie musicale Starmania

Basse-Nendaz - Salle de la Biolettaz, à 20h00
Samedi 22 septembre 2007

La troupe de NM-Production sera présente à Basse-Nendaz pour rendre hommage à Michel Berger dans un concert regroupant toutes les chansons de l'opéra rock.

Ce spectacle, ce n'est pas moins de 8 chanteurs, dont Natacha Milan, 10 danseurs + figurants, dans un décor pour vous faire vivre l'ambiance de cet opéra.

La troupe, composée de genevois et français, prépare ce spectacle depuis plus d'un an.

Adultes: CHF 25.- / Enfants, apprentis, étudiants, AVS: CHF 15.-

Réservations: Administration communale de Nendaz, Basse-Nendaz, tél 027 289 56 00, commune@nendaz.org
Vente billets: Office du Tourisme, Haute-Nendaz - Secrétariat de la Commune de Nendaz, Basse-Nendaz

Pour en savoir plus sur la troupe: www.nm-production.com



gestion des déchets

par Olivier Ménétreay

Le Nendaz panorama N° 96 de décembre 2006 vous a présenté la problématique de la gestion des déchets en Suisse. A cette occasion nous vous avons communiqué qu'elle était le rôle des communes dans la stratégie élaborée par le Conseil Fédéral. Nous nous sommes attardés sur la situation actuelle de notre commune et avons fait part d'une solution envisagée afin de répondre aux besoins par le biais d'une collaboration avec le centre de tri Ecobois à Vétroz.

Restait à fixer les modalités d'organisation et de mise en place d'un tel partenariat. Nous vous en transmettons ci-après les points essentiels ayant été définis.

Libre accès

Dans le courant du mois de septembre nous vous remettons une carte de légitimation qui vous donnera accès à la déchetterie des «Eterpas» ainsi qu'au centre de tri «Ecobois» à Vétroz.

Description

La carte se présente au format carte postale et se plie en deux, ce qui permet de la glisser aisément dans un étui de protection. Au recto vous trouverez le nom et l'adresse du titulaire ainsi que les horaires d'ouverture des déchetteries. Au verso, un tableau vous informe du lieu où de la déchetterie où doivent être acheminés vos déchets. (voir ci-dessous)

Validité

Cette carte est valable une année (30 septembre) et est adressée de manière nominative à tous les propriétaires d'immeubles (villa, chalet, appartement) assujettis à la taxe de voirie.

Obligation du détenteur

Le détenteur de la carte a l'obligation de la présenter au personnel de la déchetterie avant de remettre son déchet.

Réserve

Seuls les déchets issus des ménages sont admis aux tarifs indiqués. Les déchets de construction et les déchets industriels seront acheminés, par les professionnels, auprès des filières

HORAIRES D'OUVERTURE

Décharge et déchetterie des Eterpas
(sur la route de Fey)

- ▶ Eté (1^{er} avril au 30 novembre)
Tous les après-midi de 13h à 17h
Les samedis de 9h à 17h
- ▶ Hiver (1^{er} décembre au 31 mars)
Les mercredis de 13h à 17h
Les samedis de 9h à 17h

Centre de tri Ecobois à Vétroz
(zone industrielle du Botza)

- ▶ Eté (1^{er} mars au 30 octobre)
Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h
et de 13h à 18h (17h les veilles de fête)
Le samedi de 7h30 à 12h et de 13h à 17h
- ▶ Hiver (1^{er} novembre au 28 février)
Du lundi au samedi de 7h30 à 12h
et de 13h à 17h

Imprimé sur papier recyclé 200g/m²



Commune de Nendaz



Carte d'accès 08

à la décharge et déchetterie des Eterpas et à Ecobois

Présentation obligatoire

Valable jusqu'au 30.09.2008

OÙ ACHEMINER LES DÉCHETS DES MÉNAGES ?

	Décharge, Déchetterie/Eterpas	Ecobois à Vétroz	Repris par les commerces
Matériaux inertes, terre, pierre	■ Fr. 3.-/m ³	■ Max 75 m ³ Fr. 20.-/tonne	
Déchets verts, gazon-taille		■ Fr. 150.-/tonne	
Souche d'arbre	NON	■ Fr. 50.-/tonne	
Fumier	Remise en main / Déchets particuliers: Basse-Nendaz, Boudry, Stabion		
Papier, carton	Bonne charge village	■ Fr. 100.-/tonne	
Verre	NON	■	■
Piles	NON	■	■
Néons	NON	■ sélect. 0	
Huiles	■ Fr. 25.-/conteneur		
Ferraille		■	■
Plastique		■	■
PET, canettes, alu	NON	■ Fr. 5.-/palette	■
Batteries	■ Fr. 5.-/palette ■ Fr. 5.-/pa. sans grille ■ Fr. 7.-/pa. avec grille	■ Fr. 5.-/pa. sans grille ■ Fr. 7.-/pa. avec grille	
Pneus			■
Matériel électronique et électroménager	Bonne Tyndal à Basse-Nendaz		■
Textiles	1 conteneur annuel ou directement à l'UTD le jeudi		
Déchets spéciaux, solvants, peinture	2 conteneurs annuels par village		
Objets encombrants	■ Fr. 200.-/palette		
Epaves automobiles	■ Fr. 200.-/palette et Fr. 500.-/palette		
Citernes			

Orientation professionnelle

par Isabelle Dettwiler Lorétan, conseillère en orientation

www.vs-orientation.ch

Les jeunes d'aujourd'hui ont tout autant d'énergie et d'idées que leurs ancêtres, mais beaucoup moins d'expériences de travail avant la fin de la scolarité obligatoire. Ils peuvent ainsi manquer d'à-propos ou être bloqués dans certaines démarches avec le monde professionnel. Nous, adultes, devons travailler de concert et comparer nos points de vue afin de permettre à chacun de nos jeunes de trouver la voie de formation qui lui permettra la meilleure insertion possible. La mesure de chaque jeune dépend de sa maturation personnelle et des occasions de se confronter au monde du travail vers lequel il chemine. Comment tenir compte de tous les points de vue et choisir à bon escient? La permanence d'orientation scolaire et professionnelle a activement répondu, tout au long de l'année, aux diverses sollicitations: jeunes, parents, direction, commission d'apprentissage, patrons, afin de permettre la construction de projets professionnels par étapes réalistes.

Choix des élèves

Parmi les 74 élèves libérés de la scolarité obligatoire 9 ont décidé de faire une 3^e CO et 2 élèves se dirigent vers une école privée. Les autres choix sont résumés ci-dessous.

APPRENTISSAGE

Nombreux sont les élèves qui ont trouvés un patron intéressé à les former dans un apprentissage dual. Ils se répartissent dans les professions de la façon suivante (*l'ancien nom de la profession est mis entre parenthèse*):

- 1: Assistante en pharmacie
- 1: Carreleur
- 2: Carrossier-tôlier (*tôlier en carrosserie*)
- 2: Constructeur de route
- 1: Coiffeuse
- 1: Cuisinier
- 1: Dessinateur en génie civil
- 1: Electricien de montage
- 3: Employé-e de commerce
- 1: Employé des remontées mécaniques
- 2: Ferblantier installateur sanitaire
- 2: Forestier-bûcheron
- 3: Gestionnaire du commerce de détail (*vente*)
- 1: Maçon
- 1: Mécanicien en machine agricole
- 1: Mécanicien en machine de chantier
- 5: Menuisier
- 1: Monteur sanitaire
- 1: Plâtrier-Peintre
- 2: Polymécanicien (*mécanicien de précision*)
- 1: Spécialiste en hôtellerie (*sommelier-e*)
- 3: Spécialiste en restauration (*assitant-e hôtel*)
- 1: Techno-imprimeur.

ECOLES DE MÉTIERS

Certaines formations professionnelles ne sont offertes qu'en école de métier. L'alternance entre les mois d'enseignement théorique à l'école et les périodes de pratique en entreprise varient d'une école à l'autre en fonction des spécificités de chaque profession. Le choix des élèves est le suivant:

- 2 élèves Ecole d'agriculture, Châteauneuf
- 1 élève Ecole intercantonale de laborantin en chimie (EIL), Monthey
- 1 élève Ecole professionnelle service communautaire, (EPSC) Châteauneuf

ECOLE POST OBLIGATOIRE

Les élèves ci-dessous ont choisi une voie scolaire pour atteindre leur but.

- 3 élèves 4^e CO bilingue, Sierre, Rarogne, Naters
- 8 élèves Ecole pré-professionnelle (EPP) Sion, consolidation des bases scolaires
- 3 élèves Ecole supérieures de commerce (ESC) Sion
- 3 élèves Ecole de culture générale (ECG) Sion, Brig, préparation aux professions santé-social
- 3 élèves Collège

Que chacun soit remercié de son



5^e primaire de Baar, année scolaire 1979/1980.